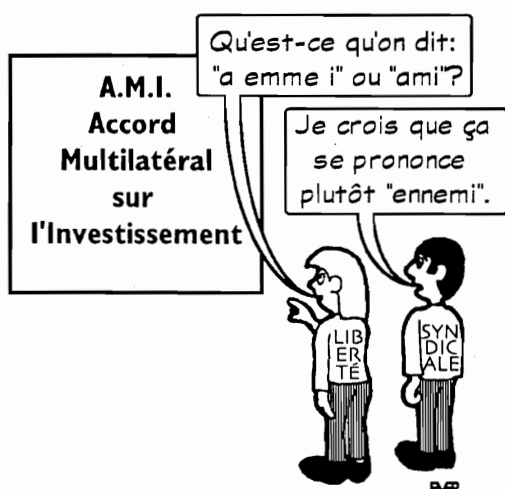


Alerte à l'A.M.I. : il est plus que temps d'être informés !

Antoinette
Brouyaux

L'Accord Multilatéral sur l'Investissement ... Savez-vous ce que c'est ? Si ce n'est pas le cas, ne soyez surtout pas complexé. En effet, à l'heure où nous écrivons cet article, le 10 février, rien n'a encore filtré dans la presse générale à ce propos. Or ces accords, déterminants pour l'avenir de la planète puisqu'il s'agit tout de même de l'organisation mondiale de l'économie, ces accords donc sont négociés quasiment dans le secret, au sein de l'OCDE. Les discussions décisives auront eu lieu le 16 février.



Alors, si vous saviez, vous, de quoi il s'agissait, pourquoi vous êtes-vous tu ? Pourquoi les responsables politiques et syndicaux ont-ils négligé de sensibiliser l'opinion publique, jusqu'à ce mardi 10 février, date d'une conférence de presse d'Ecolo consacrée à l'A.M.I. ? Pourquoi aura-t-il fallu attendre aussi qu'OXFAM, constatant que personne ne bougeait pour informer les citoyens, se décide à imprimer un document alarmant, envoyé cette même semaine à tous ses fichiers - 26.000 personnes ? En Flandre finalement, une plate-forme d'organisations, « Werk aan de Wereld », coordonnée par le NCOS a rédigé une lettre signée par le NCOS, son homologue francophone le CNCND et des responsables de la FGTB et de la CSC, envoyée aux responsables politiques du pays pour les interpeller à ce sujet, le 5 février. Ce lundi 16 février, une manifestation avait lieu à Bruxelles devant la Bourse. Il était temps !

Plus tôt sans doute, les enjeux de l'A.M.I. n'étaient pas suffisamment clairs. Mais à présent les analyses critiques émergent : sans tomber dans les images caricaturales, du genre « grand complot du grand capital » et autres « tous pourris », il semble évident que le but de l'A.M.I. soit de faire signer à un maximum d'états

(tous ceux qui ne signeront pas seront vraiment « out », les pauvres), un engagement à protéger les investissements des groupes financiers internationaux et des multinationales. Les investissements et même leurs profits, puisque des indemnités sont prévues pour les investisseurs qui n'auraient pas pu tirer tout le profit escompté de leurs investissements, en raison de grèves, révolutions, et autres « troubles civils ». Bonjour demain la liberté sociale, dans les pays signataires, dont la Belgique sera, bien entendu.

Cet accord aura bien d'autres implications, dont la particularité est qu'elles sont difficiles à évaluer. Mais tous les avis s'accordent à pronostiquer qu'ils pourraient avoir des conséquences désastreuses sur notre santé ou nos emplois, comme sur le développement des pays pauvres et la justice sociale. En effet, « chaque entreprise ou investisseur étranger aurait le droit de contester à peu près n'importe quelle politique ou action gouvernementale - des mesures fiscales aux dispositions en matière d'environnement, de la législation du travail aux règles de protection du consommateur, comme autant de menaces potentielles sur les profits », dit le Monde Diplomatique, qui souhaite apporter sa contribution à la mobilisation contre l'AMI, et a placé pour ce faire l'entièreté de son article à ce sujet sur son site internet¹, avec le texte complet de ces accords, tels que discutés actuellement à l'OCDE.

Le plus important dans cette affaire est à présent qu'un débat public ait lieu. C'est ce qui a été demandé dans la lettre aux responsables politiques : retarder la signature de l'AMI et amener l'affaire au Parlement, pour qu'on en parle. Alors, un travail de remise en cause de l'AMI sera possible. C'est ce que l'OCDE cherche bien sûr à éviter, mais si un tel débat public est réclamé dans plusieurs pays différents, alors l'OCDE sera peut-être forcée à reculer les échéances. En effet, aux Etats-Unis, la société civile se mobilise déjà depuis le printemps dernier, et grâce à internet, toutes les organisations militantes peuvent communiquer entre elles. Pour vous joindre à cet élan international, consultez le site de Public Citizen, <www.citizen.org>.

1 www.monde-diplomatique.fr/md/dossiers/ami/

A lire... A débattre

une certaine banalisation de l'euthanasie, par sa dépénalisation, ne facilitera-t-elle pas de telles dérives ?

Le malaise augmente quand on entend les témoignages des soignants des soins palliatifs. L'administration de « cocktails lytiques » est déjà une réalité aujourd'hui². Ce terme, à allure pudique, signifie en clair qu'on administre à des patients en phase terminale, des perfusions de médicaments qui vont entraîner la mort. Ce n'est pas tant que je manque de confiance dans le mode de décision qui conduit l'équipe soignante à le donner (mais il y a déjà sans doute des dérives). Ce qui me dérange par dessus tout, c'est qu'en fait la décision du cocktail lytique appartient à l'entourage du patient (équipe soignante, famille), et que le malade peut totalement ignorer que la perfusion qu'on place dans son bras est en fait la dernière. Nous sommes loin de la définition de l'euthanasie. Et cela se passe ainsi dans bien des cas. Notre société ne sait plus voir la mort, voir mourir, accompagner ses mourants. Plutôt que de les écouter, de les entourer, pour qu'ils puissent dire tout ce qu'ils ont envie de dire, on les endort, en estimant - sans leur demander leur avis - qu'ils ont assez souffert. N'est-ce pas plutôt nous - les soignants, la famille - qui ne supportons pas la mort ? N'avons-nous pas oublié que cela nous arrivera tous un jour ?

La discussion sur la dépénalisation de l'euthanasie est une question importante, même si je pense qu'actuellement nous pouvons répondre à ces demandes, et qu'il ne faut pas modifier la loi pour cela.

Mais il y a d'autres mesures prioritaires, pour entourer les mourants d'une façon humaine :

- **il faut d'urgence imposer l'information du patient.** Il est inadmissible d'administrer à quelqu'un un cocktail lytique sans l'en informer et sans en avoir discuté avec lui. J'attends à ce sujet l'avant-projet de loi de Mr Colla, qui j'espère abordera la question.

- **il faut aussi améliorer la formation des médecins et des soignants en soins palliatifs.** Il est évident qu'en cas de mauvais contrôle des douleurs, de l'inconfort que peut connaître un patient en fin de vie, les demandes d'euthanasie deviennent prégnantes; une



infirmière nous expliquait³ que souvent les cocktails lytiques étaient décidés dans des situations dépassées, où la mauvaise prise en charge du patient déclenchait l'urgence.

- **il faut revoir la couverture des soins à domicile par l'INAMI.** La majorité des patients souhaitent pouvoir mourir à domicile. Aujourd'hui 80% des personnes meurent à l'hôpital... Ces chiffres se passent de tout commentaire... Une des raisons de cet état de fait est le coût très élevé des soins à domicile. Ce qui est un non sens, puisque dans l'absolu le traitement à domicile coûte moins cher qu'à l'hôpital !

Il y a vraiment des choses beaucoup plus urgentes à changer... que d'obtenir la dépénalisation de l'euthanasie.

2. EGEP
« Euthanasie »,
29.11.1997.

3. idem

A lire... A débattre